

RÉVISION DU P.O.S. VALANT
ÉLABORATION DU P.L.U.

- 3.1.1 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
Flaux - Plan du territoire communal

Echelle: 1/5000^e

DOSSIER D'ARRET DE PROJET
Préparation par D.C.M. du 29/03/2014
Avis du projet par D.C.M. du 04/07/2017
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de:

Mairie de Flaux
Hotel de ville
Le Village
30700 FLAUX
Tel.04.66.22.17.92
Fax. 04.66.22.02.66
maire@flaux.mairie.gard.fr

Urbanisme et projets
15 rue Jules Verne
Résidence le Saint-Marc
34200 SÈTE
Tel.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
ufco@urbanisme.com

LÉGENDE
PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite communale
- Limite de zone du P.L.U.
- Limite de secteur du P.L.U.
- Emplacements réservés (ER)
- Espaces boisés classés (EBC)
- Application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
Protection du patrimoine pour motifs culturels, historiques ou architecturaux
 - + Élément ponctuel
- Application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Protection du patrimoine pour motif écologique
 - + Élément ponctuel ; Cédée du chenal/étier
 - + Élément linéaire - Haies
 - + Élément formant un ensemble : Bosquets
- Application de l'article R151-34 du code de l'urbanisme
Zones de nuisances de 100 mètres liés à la station d'épuration
 - Zones inondables
 - + Per debordement de cours d'eau ;
 - Zone d'obstacle - Etude EXECCO
 - + Per risquismelement d'aval
 - Zone d'obstacle hydraulique - Etude EXECCO
 - + Per érosion des berges ; Zones de franges bords
 - Zone non qualifiée de 10m de part et d'autre du haut des berges pour l'ensemble du cheveu hydraulique
 - Applications du schéma nautier départemental - Recul obligatoire des constructions hors agglomération et depuis rive de la voie
 - + RD4 - RD125 - RD219 - Nveau 3 - 15m

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

| Zones | Section | Sub-section | Désignations |
|------------------|---------|-------------|---|
| ZONES URBAINES | UB | | Secteur urbain de centre urbain dense |
| ZONES AGRICOLES | A | | Zone agricole protégée en vertu du potentiel agrobiologique |
| ZONES NATURELLES | N | | Secteur à préserver en raison de son intérêt écologique ou d'une valeur paysagère remarquable ; à protéger en raison de la qualité des sols, de leur relief, de leur flore et de leur faune ; à protéger en raison de leur intérêt scientifique, culturel, historique ou paysager |

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

| Référence | Désignation | Superficie | Emploi de destination |
|-----------|---|--------------------|-----------------------|
| C1 | Château de la rue des sécherons - Les Aulx | 2350m ² | Commune |
| C2 | Reduit d'un ancien moulin à eau et d'anciennes dépendances - Les Aulx | 2000m ² | Commune |
| C3 | Secteur de la rue de la Chapelle - Les Aulx | 2000m ² | Commune |
| C4 | Le moulin de la rue de la Chapelle - Les Aulx | 655m ² | Commune |
| C5 | Le moulin de la rue de la Chapelle - Les Aulx | 895m ² | Commune |
| C6 | Château de la rue des sécherons - Les Aulx | 1140m ² | Commune |
| C7 | Château de la rue des sécherons - Les Aulx | 270m ² | Commune |

LISTE DES ESPACES BOISÉS CLASSÉS

| Désignation | Superficie | Référence cadastrale |
|--|---------------------|----------------------|
| Bois de la rue de la Chapelle - Les Aulx | 8333 m ² | CA 324 |
| Bois de la rue de la Chapelle - Les Aulx | 6333 m ² | CA 319 |

PROTECTION DU PATRIMOINE EN APPLICATION
DES ARTICLES L151-19 ET L151-23

| Référence | Désignation | Référence cadastrale |
|-----------|--|----------------------|
| 1 | Cote de la rue de la Chapelle - Les Aulx | CA 319 |
| 2 | Plan - Rue de la Chapelle | CA 317 |
| 3 | Plan - Rue de la Chapelle | CA 401 |
| 4 | Plan - Rue de la Chapelle | CA 408 |
| 5 | Plan - Rue de la Chapelle | CA 401 |
| 6 | Plan - Rue de la Chapelle | CA 401 |
| 7 | Plan - Rue de la Chapelle | Commune |

Protection des rives pour motif écologique et paysager - L151-23 au code de l'urbanisme

Bois classés - L151-19 au code de l'urbanisme

Bois classés - L151-19 au code de l'urbanisme

Bois classés - L151-19 au code de l'urbanisme

